



## Déclaration intersyndicale Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Mesdames, Messieurs les élus de la CAPI,

Au Comité Technique Paritaire du 6 juin, l'administration a mis au vote les points suivants: réorganisation des services, mise en place du RIFSEEP.

Nous avons eu une réunion de préparation à ce CTP, comme cela est prévu réglementairement, sans qu'aucun document ne nous ait été fourni, rendant impossible toute discussion ou appropriation des contenus.

**Pour l'intersyndicale, il s'agit là d'une négation du dialogue social auquel elle est attachée, et qu'elle revendique comme préalable indispensable à tout travail en bonne intelligence, à la CAPI comme ailleurs.**

En 2016, nous avons commencé à travailler sur ce sujet, sensible et complexe, en demandant la mise en place d'un accord de méthode prévoyant les types de réunions, leur périodicité et le calendrier de mise en place de ce dispositif. Après une première réunion, tout a été bloqué, en partie suite aux départs du DGS et de la DRH. Pour autant, l'équipe politique est restée la même et comme l'employeur des agents de la CAPI est le président, nous souhaitons le respect des engagements pris.

En 2018, nous avons eu 2 réunions d'information :

- une première à laquelle nous a été présenté un document très général, avec interdiction de l'emporter, de le diffuser ou d'en parler;
- une seconde, où aucun document ne nous a été fourni, aucune information concrète ne nous a été donnée tant sur les réorganisations des services, les cotations de postes, les critères pris en compte pour ces cotations, que pour les attributions des montants du RIFSEEP et les critères de choix.

Certains de ces documents nous ont été envoyés plus tard, toujours sans opportunité d'échanger dessus, de confronter nos points de vue et d'apporter des éléments constructifs. La loi dit que la mise en place du RIFSEEP doit se faire dans un délai raisonnable et que le Président pourrait, s'il le souhaite, prendre logiquement le temps d'ouvrir des négociations.

**Pour l'intersyndicale il s'agit là d'une entrave grave au dialogue social, qui était pourtant de mise à la CAPI.**

Pourtant ces sujets ont été mis au vote au CTP du 6 juin, en l'état, puis repropoés en CTP extraordinaire le 20 juin alors que l'organigramme comportait des erreurs avec des services qui n'existaient plus, des agents n'apparaissant pas alors qu'ils font toujours partie des effectifs de notre collectivité...

**Tant sur l'organigramme que sur le RIFSEEP, nous avons des propositions à faire issues d'un important travail syndical interne.**

Si certaines propositions faites par les organisations syndicales ont été prises en compte, il a été impossible de travailler sur ces dossiers. Les premiers retours des services et des agents sur ce qui est proposé, font état de fortes inquiétudes et d'incompréhension. Ces nombreuses questions ne portent pas uniquement sur l'aspect financier mais également sur la reconnaissance de leur travail. La pénibilité, l'expérience sur un poste, les qualifications, les horaires atypiques, la continuité de service et de direction, la multiplicité des lieux de travail,... n'ont pas été pris en compte, alors qu'ils participent à la qualité du service public apporté aux habitants du territoire, vos électeurs.

**Pour l'intersyndicale, c'est un signal contre-productif envoyé aux agents, qui nuit à l'attractivité du territoire et au sentiment d'appartenance CAPI.**

Une délégation intersyndicale a été reçue par le président et l'élue en charge du personnel. Elle a demandé le report des votes et l'ouverture de réelles négociations visant à arriver à un résultat plus cohérent avec l'esprit du RIFSEEP, c'est-à-dire la valorisation des fonctions, expertise et sujétions des postes et missions occupés par les 800 agents de la CAPI.

Nous n'avons pas été entendus puisque les votes ont été maintenus et qu'à ce jour bon nombre de questions restent sans réponses.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de retirer (ou de voter CONTRE) la délibération entérinant la mise en place du RIFSEEP en l'état, pour offrir aux représentants du personnel CFDT, CGT, Ufict-CGT et Sampl CGT l'opportunité de remplir pleinement leur rôle.

Au vu des nombreuses incohérences et questions sans réponse, ainsi qu'à l'amateurisme employé pour la mise en place du RIFSEEP, l'intersyndicale vous réitère la demande de se laisser un délai complémentaire de réflexions/négociations jusqu'à fin 2018. Nous souhaitons un RIFSEEP réfléchi, abouti et partagé afin que les missions des agents soient justement et équitablement prises en compte, le service public CAPISEROIS en sortira grandit !

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique*